



Implication du PFCN dans la mise en œuvre de la foresterie communautaire

Mots clés: MECNT, forêt, forêt communautaire, gestion, environnement

Projet forêts et conservation de la nature (PFCN).



Auteur(s): Evariste Kafumba Bukasa, expert en Forêt et Environnement

Date de publication: 2012

Catégorie(s): Forêts communautaires

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province orientale • Nord Kivu • Sud Kivu • Maniema • Katanga • Kasai Oriental • Kasai Occidental • Bas Congo

Partenaire(s): Ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (RDC)

Nombre de pages: 1

Identification: F-C-F1-3



F-C-F1-3

Présentation du PFCN via ses objectifs globaux et spécifiques, et la création d'une Division de la foresterie communautaire.

Présentation du PFCN

Objectif global:

- contribuer à l'amélioration de la gouvernance, à l'accélération de la croissance partagée et au développement des infrastructures de base pour les populations rurales et les groupes vulnérables.
- contribuer à la consolidation de la stabilité macroéconomique et à la croissance en :
 - (i) promouvant la dynamique communautaire;
 - (ii) permettant aux communautés rurales et indigènes de s'engager dans l'organisation communautaire, dans la réalisation des infrastructures de petite échelle et dans la mise en œuvre des initiatives génératrices de revenus en vue d'alternier la pression sur les forêts.

Objectifs spécifiques:

- une meilleure restauration des capacités institutionnelles du MECNT;
- une meilleure qualité de la collaboration entre le MECNT, les ONG, la société civile et autres partenaires au Projet;
- une meilleure sensibilisation des populations locales et autochtones quant aux dispositions juridiques forestières en vigueur;

- une diversification des sources de revenus pour les populations concernées afin de réduire la pression sur les forêts);
- une meilleure conformité des industries aux lois forestières ainsi qu'aux obligations sociales, environnementales et fiscales;
- la délimitation en zones de la superficie des espaces forestiers supplémentaires sur la base d'approches participatives;
- une plus grande disponibilité des infrastructures de petite échelle et des opportunités d'investissement pour les communautés locales et indigènes des régions couvertes par le Projet;
- un plus grand nombre de ménages des populations rurales et autochtones bénéficient des petits projets participatifs d'infrastructures mis en œuvre avec les fonds du projet;

- la réduction des violations des lois et règlements et l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans le parc national de la Maïko.

Création d'une Division de la foresterie communautaire (0,7 millions US)

Activité prévue dans le cadre du renforcement institutionnel du MECNT et la division sera logée au sein de la Direction de la Gestion forestière.

L'objectif principal de cette activité est:

- (i) la création d'une nouvelle Division de la Foresterie Communautaire fonctionnelle;
- (ii) la définition de la méthode de participation, les outils techniques et la législation pour le développement de la foresterie communautaire en RDC et leur utilisation sur le terrain; et
- (iii) la promotion, la planification, la coordination et le suivi des activités de foresterie communautaire en RDC.

ORIENTATION DE DÉPART

Le projet appuiera la Division de la Foresterie Communautaire une fois créée afin de planifier, de coordonner, de lancer, et de suivre les activités dans ce domaine.

APPUIS ATTENDUS

- Formation spécialisée à l'intérieur du pays et les voyages d'études internationaux;
- Information, l'équipement de bureau et de transport;
- Études et des consultations pour définir l'approche et les outils (bases de données, activités de terrain, cadre législatif) nécessaires pour le développement de la foresterie communautaire en RDC;
- Coûts d'exploitation (voyage et consommables).